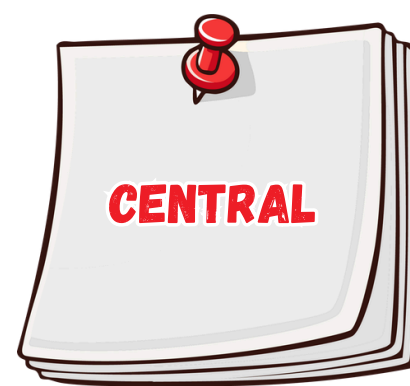




Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



Complémentaire santé et prévoyance : une adhésion obligatoire qui va chercher son financement dans le porte-monnaie des agents !

A partir de 2027, l'adhésion collective à une Prévoyance devient obligatoire pour les collectivités territoriales.

La Ville anticipe et propose une offre moins-disante que la précédente :

- Le **maintien du salaire** avec les primes (NBI-IFSE, supplément familial et prime résidence) **passant de 95% à 90%**.
- La **suppression de l'assurance décès** qui était incluse dans le précédent marché.

La Ville prend en charge à 100% les cotisations SEULEMENT pour les agents dont le salaire est en dessous 1950 € primes comprises : c'est-à-dire une infime partie des agents.

Pour tous les autres, c'est sur une base de 50% de 2.2% (base actuelle de Collecteam) du salaire brut **en moins sur la paye !**

Exemples :

- **pour un salaire de 1951 €** : $1951 \times 2.2\% = 43\text{€}$ donc le reste à charge pour l'agent est de : $43\text{€} / 2 = 21.5\text{€}$
- **pour un salaire de 2500 €** : $2500 \times 2.2\% = 55\text{€}$ donc le reste à charge pour l'agent est de : $55\text{€} / 2 = 27.5\text{€}$

Pour l'instant, car dans le nouveau contrat collectif, **l'assureur a la possibilité d'augmenter jusqu'à 15% ses tarifs au bout de 3 ans !**

Rappelons que **la Ville a récupéré 3 878 065€ grâce au jour de carence en 2025** et la réforme sur les arrêts maladie qui permet à la Ville d'économiser 10% sur nos salaires : **pour les agents c'est la double peine.**

Avec l'augmentation des franchises médicales et le déremboursement, **de nombreux agents renoncent déjà à se soigner.** Le mode de financement de la prévoyance devient une raison supplémentaire pour que des milliers d'agents mettent leur santé en danger !

Ce qui aurait dû être une avancée pour la santé et la protection des agents se transforme en une charge trop lourde pour un pouvoir d'achat déjà mis à mal !

FO RÉAFFIRME :

- Nous exigeons la prise en charge à 100% des cotisations pour tous les agents ! Maintien du salaire à 95% !
- La santé des agents ne peut être une source de revenu pour la Ville : nous exigeons qu'elle compense les 10% de pertes de salaires dû à la réforme sur les arrêts maladie !

AVEC F.O RÉSISTER - REVENDIQUER - DÉFENDRE NOS DROITS
REJOIGNEZ L'ÉQUIPE FO

JUILLET 2026

